

Ne pas handicaper la dignité

Pour l'universalité des droits et la reconnaissance des besoins particuliers



Le revenu
de base

Mémoire remis à la Commission de l'économie et du travail

Dans le cadre de la consultation sur le **Projet de Loi 173** : Loi visant principalement à instaurer un revenu de base pour des personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi

Le 12 avril 2018

RÉDACTION

Geneviève Guernier – Organisation communautaire

BASÉ SUR LES ORIENTATIONS PROPOSÉES PAR

Les membres et le CA d'Ex aequo

Sommaire

1. Avant-propos	4
2. Sortir de la pauvreté	5
3. Universalité	5
4. Discrimination et mesures d'accompagnement	5
5. Reconnaissances des besoins particuliers et gratuité des services	6
6. Accès au programme de solidarité sociale	7
7. Sommaire de revendications	8

« Toute personne dans le besoin a droit, pour elle et sa famille, à des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales, prévues par la loi, susceptibles de lui assurer un niveau de vie décent. ».

Article 45 de la Charte des droits et libertés de la personne

1. Avant-propos

Ex aequo œuvre depuis 1980 dans la perspective du « par et pour » et avec les personnes en situation de handicap. Sa mission est de défendre les droits des personnes ayant des limitations fonctionnelles en faisant la promotion de l'inclusion sociale par le biais du concept d'accessibilité universelle. Notre organisme favorise aussi l'action citoyenne de ses membres.

Notre souci d'égalité qui résonne même dans « Ex aequo » est couplé à celui de la nécessaire solidarité avec les autres groupes de personnes vulnérabilisées et nous avons cette posture en tête en proposant ici ce mémoire.

L'organisme, alors saisi de la première consultation sur le soutien au revenu, a initié une consultation avec ses membres depuis le printemps 2017 et a permis aux membres de s'exprimer sur le sujet dans différents cadres à 5 reprises, menant à une résolution du Conseil d'administration de l'organisme.

En effet, le 17 janvier 2018, celui-ci a pris officiellement position pour « un revenu inconditionnel qui équivaut au seuil de faible revenu pour toutes et tous les citoyenNEs, incluant les personnes en situation de handicap. Pour lutter contre la pauvreté, il faut intervenir globalement : en offrant aux étudiantEs en situation de handicap, du primaire au post-secondaire, des services éducatifs qui répondent à leurs besoins sans oublier l'offre d'adaptations nécessaires. Il faut aussi continuer d'assurer l'offre de programmes qui permettent l'intégration et le maintien en emploi ou dans des activités bénévoles. »

Ce mémoire est de ce fait le fruit d'une réflexion soutenue de la part de personnes qui vivent elles-mêmes la pauvreté et l'exclusion sociale. Nous vous invitons donc à prendre en compte nos revendications.

2. Sortir de la pauvreté

En mettant en place son programme de Revenu de base (RdB), l'objectif nommé par le ministre est la sortie de pauvreté de cent mille personnes : c'est un point de départ louable. Cependant nous notons que l'outil de mesure choisi par le ministre, soit la Mesure de panier de consommation, ou MPC, n'est pas approprié pour cette démarche. En effet la MPC calcule la satisfaction des besoins essentiels pour la survie et non le dépassement du seuil de la pauvreté. Nous souhaitons mieux pour les Québécoises et les Québécois.

Revendication : Que les objectifs du ministère soient rehaussés dans une perspective de réelle sortie de la pauvreté des citoyennes et citoyens.

3. Universalité

Le ministre laisse entendre en exergue de son *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023* que son intention est d'étendre progressivement son projet de RdB plus largement. Il est impératif que le ministre rende le RdB universel dans le but que personne au Québec ne vive dans la pauvreté. Une telle mesure ciblant une partie de la population ne fait que souligner le déni de droits actuel pour les personnes les plus pauvres du Québec.

Revendication : Qu'un revenu inconditionnel soit versé à toutes les personnes vivant sous le seuil de la pauvreté dans une perspective d'universalité des services et des droits, et sans distinction capacitistes.

4. Discrimination et mesures d'accompagnement

Le marché du travail est un milieu compétitif et exigeant qui, tel qu'il est présentement, exclut des pans entiers de la population. Il a besoin urgent d'être amendé pour ne plus être handicapant pour les personnes avec des limitations et pour les personnes en situation de pauvreté en général. Ces modifications doivent être accompagnées de mesures vigoureuses (sensibilisation et adaptation immédiate des lieux de stages et de travail, formations réellement qualifiantes, etc.), essentielles pour permettre la pleine participation de toutes les personnes actuellement exclues du marché du travail, qu'elles aient à relever des défis ou surmonter des préjugés au niveau moteur, visuel, intellectuel, auditif, de littératie, de santé mentale, de la neurodiversité, racial, etc. Aucun soutien financier gouvernemental ne peut compenser ce déni de droit.

Tel quel, le Plan ministériel confirme l'exclusion des personnes en situation de handicap de la vie économique en leur fournissant les moyens de survivre sans travailler et sans remettre en question le caractère exclusif du marché du travail. Il est impératif que le ministre prenne acte du contexte de l'emploi et agisse à la fois sur les règles inéquitables et sur les préjugés nuisibles qui écartent injustement des personnes compétentes et motivées d'un emploi où elles pourraient déployer avec succès leurs compétences.

Par ailleurs, nous reconnaissons, comme le ministre, que certaines personnes ne seront pas en mesure d'exercer un emploi de façon régulière et soutenue. Les mesures d'accompagnement social ont été créées pour ces personnes et leur succès ne doit pas être comparé aux mesures dont l'entrée en emploi est l'objectif.

Revendication : Que le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale renforce, améliore et développe son éventail de mesures de soutien vers l'emploi et de maintien en emploi pour les personnes ayant des limitations.

Revendication : Que le Ministère s'attaque de toute urgence à la discrimination systémique qui exclut les personnes en situation de handicap du marché du travail.

Revendication : Que les mesures d'accompagnement social reviennent à leur objectif initial et ne soient plus assimilées à des mesures d'employabilité.

5. Reconnaissances des besoins particuliers et gratuité des services

Les personnes avec des limitations ont des besoins particuliers qui peuvent rapidement devenir hors de la portée de leurs moyens. Une augmentation et une expansion des programmes particuliers de soutien financier est essentielle parce qu'elles doivent répondre à des besoins spéciaux en logement (accessibilité, pièces adaptables, plus grandes et plus nombreuses pour permettre l'utilisation et l'entreposage des aides techniques, etc), en aides techniques, en transport et en rendez-vous reliés aux services sociaux et de santé. Ces besoins financiers supplémentaires ne peuvent être comblés par le RdB et le Ministre a démontré dans ses discussions préliminaires avec la COPHAN qu'il ne souhaitait pas retirer le carnet de réclamation ni les programmes de soutien aux personnes en situation de handicap. Dans ces circonstances, il est contradictoire de demander, d'une part, l'inclusion des personnes en situation de handicap dans toutes les sphères de la citoyenneté et, de l'autre part, de demander un programme de soutien au revenu à part pour ces personnes selon des limitations qui peuvent et doivent être prises en charge par la collectivité.

Sans des services éducatifs qui répondent aux besoins des étudiantEs en situation de handicap, du primaire au post-secondaire, sans un carnet de réclamation répondant à la totalité des besoins causés par une société qui n'est pas construite selon les critères de l'Accessibilité universelle, sans un Soutien à domicile répondant aux besoins réels des personnes, sans disponibilité de Contrat d'intégration au travail (CIT) pour les personnes qui peuvent et souhaitent participer au marché de l'emploi, les sommes supplémentaires ne viennent pas améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap mais leur donner des moyens pour tenter de pallier aux coupures gouvernementales dans les services qui leur permettent d'être autonomes et d'accéder à une pleine citoyenneté.

Revendication : Que le versement d'un RdB aux personnes en situation de handicap ne soit pas le prétexte au maintien des coupures en Santé et services sociaux et à la tarification des services qui leurs sont essentiels.

6. Accès au programme de solidarité sociale

Il est de notoriété publique que l'entrée pour les personnes sans emploi dans le programme de Solidarité Sociale est extrêmement contraignante et qu'elle refoule des personnes ne pouvant objectivement performer sur le marché du travail tel qu'il est présentement. L'ignorance des droits par les personnes concernées, l'absence de soutien par les dispensaires d'information des CLE, la non-reconnaissance par le MTESS de l'avis des médecins traitants, le manque de sensibilisation de ceux-ci, la difficulté d'accès à des professionnels de la santé et la liste exclusive des contraintes sévères à l'emploi reconnues par le ministère laissent dans la misère des personnes extrêmement vulnérables.

Dans ce contexte, il semble encore plus inacceptable que les personnes n'ayant pas de contraintes reconnues à l'emploi soient menacées de voir leurs revenus, actuellement de 55% de la MPC, passer à 38% lorsque pénalisées dans leur parcours d'employabilité forcé. L'amélioration des conditions de vie des personnes ayant une contrainte sévère reconnue à l'emploi ne doit pas se faire sur le dos des personnes les plus vulnérables et les plus pauvres de la population québécoise.

Revendication : Que le processus de reconnaissance des contraintes sévères à l'emploi soit simplifié, clarifié et informé par les réalités du terrain pour ne plus exclure des personnes qui y ont droit.

7. Sommaire de revendications

Sortir de la pauvreté

- Que les objectifs du ministère soient rehaussés dans une perspective de réelle sortie de la pauvreté des citoyennes et citoyens.

Universalité

- Qu'un revenu inconditionnel soit versé à toutes les personnes vivant sous le seuil de la pauvreté dans une perspective d'universalité des services et des droits, et sans distinction capacitistes.

Discrimination et mesures d'accompagnement

- Que le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale renforce, améliore et développe son éventail de mesures de soutien vers l'emploi et de maintien en emploi pour les personnes ayant des limitations.
- Que le Ministère s'attaque de toute urgence à la discrimination systémique qui exclut les personnes en situation de handicap du marché du travail.
- Que les mesures d'accompagnement social reviennent à leur objectif initial et ne soient plus assimilées à des mesures d'employabilité.

Reconnaitances des besoins particuliers et gratuité des services

- Que le versement d'un RdB aux personnes en situation de handicap ne soit pas le prétexte au maintien des coupures en Santé et services sociaux et à la tarification des services qui leurs sont essentiels.

Reconnaitances des besoins particuliers et gratuité des services

- Que le processus de reconnaissance des contraintes sévères à l'emploi soit simplifié, clarifié et informé par les réalités du terrain pour ne plus exclure des personnes qui y ont droit.